

Département du Var

# VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -10 - 11

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 6

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le premier octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs  
FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO, BERTOIA,  
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,  
OLIVIER, ROCHE, VALENTIN.

**PROJETS DE SECURISATION  
ET D'EQUIPEMENTS**

**PROGRAMME « S »**

**DEMANDES D'AIDE  
AU TITRE DU FONDS  
INTERMINISTERIEL  
DE PREVENTION  
DE LA DELIQUANCE  
ET DE LA RADICALISATION  
(FIPDR)**

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le  
Maire), Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur LE  
VAN DA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame TOCHE SOULÉ), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),  
Messieurs Alain PATOUILLARD (procuration à Monsieur  
Dominique OLIVIER), Louis SAOUT (procuration à Monsieur  
Jean-Paul ROCHE).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Stéphanie LEITE, Isabelle  
VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20191001-DEL20191011-AU  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019

Monsieur le Maire précise que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et désormais d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

Le schéma de gestion 2019 est reconduit à l'identique, tous les programmes du FIPD sont arbitrés au plan régional.

Considérant la publication au JORF du décret n° 2019-140 du 27 février 2019 portant application de l'article L241-2 du code de la sécurité intérieure créé par la loi n° 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique qui rend à nouveau possible le financement des caméras-piétons pour les agents de police municipale.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2019-00003 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la Commune, au moyen de quatre caméras individuelles pour une durée de 5 ans.

Considérant la circulaire NOR/INTA1906451C du 28 février 2019 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2019, un programme « S » est consacré aux subventions à des projets de sécurisation et d'équipement des polices municipales.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention pour le projet d'équipements des polices municipales suivant :

**L'équipement pour la Police Municipale qui consiste à :**

L'acquisition de quatre (4) caméras piétons (AXON offline BODY 2)

Le montant global de ces équipements s'élève à **2 097,60 € H.T.**

Ces équipements sont subventionnables au taux de 50 % (avec un plafond unitaire de 200 €)

Il est précisé qu'une information au public sera diffusée concernant l'utilisation de ces caméras piétons.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour ce projet de sécurisation et d'équipements.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Sollicite la subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour ce projet de sécurisation et d'équipements.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY